19 Jan 20 1756

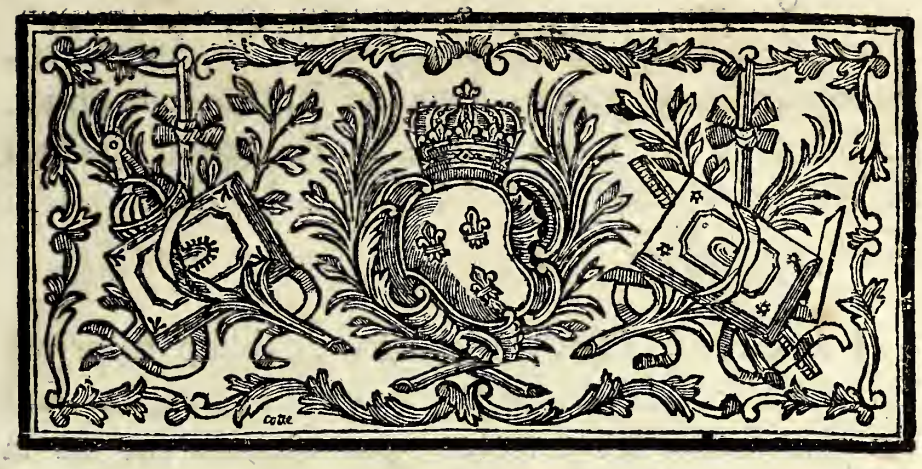

ARREST
DE LA COUR
DE PARLEMENT,

QUI condamne un Ecrit intitulé : *Lettre à M. l'Archevêque d'Auch, par un de ſes Amis,* à être lacéré & brûlé par l'Exécuteur de la Haute-Juſtice.

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Du 25 Octobre 1756.

VU par la Chambre des Vacations l'Ecrit imprimé *in-4°.* ſans permiſſion & ſans nom d'Imprimeur ni d'Auteur, ayant pour titre : *Lettre à*

M. l'Archevêque d'Auch, par un de ſes Amis, contenant huit pages, datée de Toulouſe le douze Octobre 1756, Concluſions du Procureur Général du Roi; oui le rapport de Me Denis-Louis Paſquier: Tout conſidéré.

LA CHAMBRE ordonne que ledit Imprimé ſera lacéré & brûlé en la Cour du Palais, au pied du grand Eſcalier d'icelui, par l'Exécuteur de la Haute-Juſtice, comme Libelle injurieux à quelques Prélats du Clergé de France, & contraire au ſilence preſcrit par la Déclaration du Roi du 2 Septembre 1754; enjoint à tous ceux qui en ont des Exemplaires de les apporter au Greffe Civil de la Cour, pour y être ſupprimés; fait défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs & autres de l'imprimer, vendre & débiter, ou autrement diſtribuer ſous telles peines qu'il appartiendra; ordonne qu'à la requête du Procureur Général du Roi, il ſera informé pardevant le Conſeiller Rapporteur, que la Chambre commet, contre ceux qui ont compoſé, imprimé, vendu ou autrement diſtribué ledit Imprimé, pour ladite information faite & communiquée au Procureur Général du Roi, être par lui pris telles concluſions, & par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra; ordonne en outre que le préſent

Arrêt ſera imprimé, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. Fait en Parlement en Vacations, le vingt-cinq Octobre mil ſept cent cinquante-ſix.

Signé, DUFRANC.

Et le Mardi 26 Octobre audit an 1756, à la levée de la Chambre, l'Imprimé énoncé en l'Arrêt ci-deſſus, ayant pour titre : Lettre à M. l'Archevêque d'Auch par un de ſes amis, *a été lacéré & brûlé au pied du grand Eſcalier du Palais, par l'Exécuteur de la Haute-Juſtice, en préſence de nous Louis Dufranc, l'un des trois Greffiers de la Grand'Chambre, aſſiſté de deux Huiſſiers de la Cour.*

Signé, *DUFRANC.*

A PARIS, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule. 1756

Case
Wing
folio
.2
.144
.A1
v.6
no.95

THE NEWBERRY LIBRARY